

LA LETTRE

du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

EDITO

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches engagées depuis plus de 30 ans. Elle répond à la volonté de mettre en place une coordination à la mesure des solidarités historiques, inscrites dans le territoire et dans la dynamique des relations transfrontalières qui unissent le canton de Genève, le district de Nyon dans le canton de Vaud et les territoires limitrophes des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Depuis plusieurs décennies, l'agglomération transfrontalière connaît une croissance démographique soutenue. Elle est une réalité quotidienne avec plus de 500'000 passages de la frontière cantonale genevoise par jour et quelque 60'000 travailleurs frontaliers. Désormais, l'avenir du bassin de vie se traite dans le cadre d'une coopération volontariste et solidaire. Plus largement, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, avec sa Charte d'engagement signée le 5 décembre 2007 définit, dans un projet global, la construction d'une agglomération transfrontalière durable, permettant un développement équilibré et équitable.

Avec La Lettre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, nous souhaitons créer un lien fort entre les acteurs du



Bernex, 16 juin 2008 : réunion d'information sur la mise en œuvre du Projet d'agglomération

Projet d'agglomération : élus et représentants de la société civile. Elle deviendra le fil rouge de nos échanges, enrichi de vos apports.

Nous espérons qu'elle vous donnera l'information nécessaire à la compréhension de notre démarche et qu'elle participera à la construction d'une vision commune pour l'avenir de notre territoire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, à la découverte de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de son Projet.



Jean Neury,
Président de l'ARC
Co-Président du Projet d'agglomération



Jean-Claude Mermoud,
Conseiller d'Etat du canton de Vaud
Co-Président du Projet d'agglomération



Robert Cramer,
Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève
Co-Président du Projet d'agglomération

La Lettre du Projet d'agglomération est trimestrielle. Outre le contenu régulier sur les avancées du Projet, un encart développera un de ses thèmes, au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Comment recevoir La Lettre ?

► Par email

Merci de vous inscrire sur le site internet du Projet d'agglomération www.projet-agglo.org rubrique « La Lettre d'information »

► Par courrier

Sur simple demande aux coordonnées suivantes :
email : infos@projet-agglo.org
Fax. +33 (0)450 04 54 86

ABONNEMENT

Les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération : les PACA

Après la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre 2007, les acteurs du Projet entament une nouvelle étape : la mise en œuvre du Projet d'agglomération avec, d'une part, le lancement d'études à l'échelle locale et d'autre part, des actions en matière de politiques de services.

Ce dossier traite des études menées à l'échelle locale : comment se déroulent-elles ? A quoi vont-elles servir ? Quel est le rôle des élus et des représentants de la société civile ?

Les actions en matière de politiques de services seront présentées dans la Lettre n°2 de février 2009.

Où et comment nous logerons-nous, où travaillerons-nous, que verrons-nous comme paysage en 2030 ?

Une croissance de la démographie et des emplois soutenue est synonyme de dynamisme pour la région. En matière d'aménagement, cette croissance ne doit toutefois pas renforcer la tendance à l'étalement urbain, porteur de nuisances pour le territoire et pour les habitants. Ces questions et bien d'autres encore sont traitées de manière concrète dans les études d'échelles locales engagées dans les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et dans les Lignes directrices. Ce sont des secteurs liés au développement ou à la création d'un axe de transports publics desservant lieu d'habitation et d'activité, dans de bonnes conditions d'accessibilité, et selon les principes du développement durable. Il s'agit d'évaluer les capacités d'accueil de ces portions de territoire, de proposer des « morceaux de ville » attractifs, de requalifier les espaces publics et d'identifier les lieux d'accueil pour les emplois, l'habitat et les services de proximité.

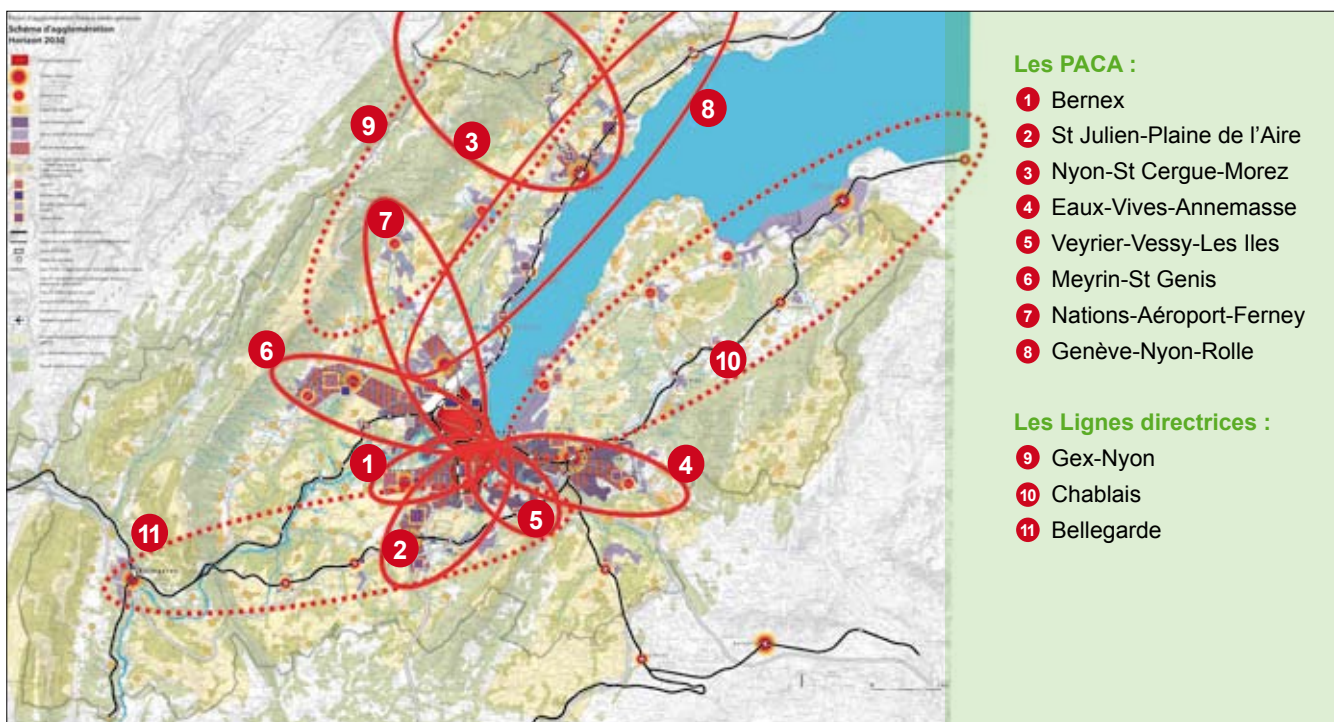
Les études à l'échelle locale

Les premières études à l'échelle locale des PACA ont été lancées en juin 2008. L'ensemble des périmètres fera l'objet de propositions d'ici fin 2009. Les enjeux des PACA sont de taille, les questions à débattre difficiles : densification, limitation de la mobilité individuelle motorisée, entre autres. Il est donc fondamental que tous les acteurs concernés par ces développements soient associés et puissent suivre le développement des études.

Quel est votre rôle ?

Une large concertation est organisée avec les élus et les représentants de la société civile du périmètre concerné. Elle se déroule sous la forme de tables rondes au cours desquelles les résultats des bureaux d'études sont présentés et mis en débat. Ces résultats sont intégrés dans la suite de l'étude puis dans le rapport de recommandations.

Ces tables rondes sont l'occasion, pour tous les acteurs des PACA, de travailler ensemble à la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Démarche

Pour réaliser ces études, plusieurs équipes de mandataires travaillent en parallèle sur des propositions différentes. Il est question d'une méthode qui a déjà fait ses preuves. En France elle s'appelle « marchés de définition simultanés » et en Suisse, « mandats d'études parallèles » ou « études tests ». Il s'agit d'une démarche ouverte, où plusieurs bureaux d'études travaillent sur des scénarios d'aménagement et les mettent en discussion au fil de leur élaboration. Cette démarche de projet par scénarios permet de tester différentes options, de négocier et débattre de plusieurs alternatives, d'orienter en cours de route le travail des équipes, tout cela afin d'élaborer le projet urbain le plus adéquat et qui réunisse l'adhésion la plus large.

Ces études, qui durent moins d'un an, sont pilotées par un collège formé d'élus des communes concernées, des intercommunalités, des cantons de Genève et Vaud, des Conseils généraux, de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat français et de professionnels de l'urbanisme, de la mobilité, du paysage et de l'environnement. Ainsi, les collectivités locales se retrouvent en co-maîtrise d'ouvrage avec les représentants de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Etat d'avancement des PACA

Trois études sont lancées à ce jour, celles du PACA Bernex (1), du PACA St Julien-Plaine de l'Aire (2), et du PACA Nyon-St Cergue-Morez (3). Trois autres le seront prochainement : le PACA Eaux-Vives-Annemasse (4), le PACA Veyrier-Vesvy-Les Iles (5) et le PACA Meyrin-St Genis (6).



Maquette du PACA St Julien-Plaine de l'Aire, PACA transfrontalier

PACA St Julien-Plaine de l'Aire 2

Fiche signalétique :

- Début de l'étude : mi-octobre 2008
- Durée : 10 mois
- Premier PACA transfrontalier : démarche pilote
- 7 communes directement impliquées : St Julien-en-Genevois, Neydens, Archamps, Confignon, Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates
- Des effets également sur les communes voisines : Lancy, Carouge, Onex, Bernex, Feigères, Beaumont, Collonges-sous-Salève
- Axe de développement de 8 km de long
- Potentiels d'urbanisation importants, développement du centre régional de St Julien-en-Genevois, achèvement du réseau autoroutier (A41) à la fin 2008
- Création d'un axe de transports publics structurant (tram) entre la Praille et St Julien-en-Genevois
- Potentiel de développement estimé sur l'ensemble de l'axe d'environ 14'000 emplois et 32'000 habitants à l'horizon 2030

PACA Bernex 1

Fiche signalétique :

- Début de l'étude : septembre 2008
- Durée : 9 mois
- 4 communes principales : Bernex, Confignon, Onex, Lancy
- Axe de développement de 5 km de long
- Potentiels d'urbanisation importants, notamment sur Bernex
- Prolongation du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB)
- Potentiel de développement estimé sur l'ensemble de l'axe d'environ 15'000 emplois et 21'000 habitants à l'horizon 2030

PACA Nyon-St Cergue-Morez 3

Fiche signalétique :

- Début de l'étude : octobre 2008
- Durée : 8 mois
- 6 communes : St Cergue, Arzier, Genolier, Givrins, Trélex, Nyon et la Communauté de communes des Rousses
- Offrir une alternative raisonnable aux transports individuels motorisés pour les déplacements domicile-travail
- Accroître le potentiel de desserte touristique par le rail
- Développer le bâti autour des haltes
- Développer un marketing territorial autour de l'espace de loisirs jurassien



Consultez régulièrement le site du Projet d'agglomération

► www.projet-agglo.org

Retrouvez tous les documents du séminaire du Projet d'agglomération du 13 novembre 2008 sur le thème « Economie et développement durable : enjeux et perspectives pour l'agglomération franco-valdo-genevoise » : présentations, cartes et Cahier annexe n°11 sur l'économie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Créez vos propres cartes thématiques : l'urbanisation, la mobilité et le paysage de l'agglomération transfrontalière, à partir du module interactif disponible depuis la page d'accueil.

PME : implanter votre entreprise de part et d'autre de la frontière en bénéficiant de la sécurité fiscale à partir d'un accord préalable sur les prix de transfert

Retrouvez le guide des bi-localisations sur le site internet du Comité régional franco-genevois.

► www.crfginfo.org

Lancement de deux nouveaux PACA

Présentation aux élus et aux représentants de la société civile concernés par les périmètres de la mise en oeuvre du Projet d'agglomération et des enjeux de chaque PACA.

► 19 novembre 2008 : lancement du PACA Eaux-Vives-Annemasse, à Gaillard

► 5 janvier 2009 : lancement du PACA Meyrin-St Genis, à St Genis-Pouilly

Observatoire statistique transfrontalier

Retrouvez dans la synthèse 2008 les derniers chiffres sur le logement et l'emploi dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. Vous pourrez également consulter les dernières projections démographiques à l'horizon 2030.

► www.statregio-francosuisse.net



Exclusivité : la carte touristique du Projet d'agglomération

En partenariat avec le service de la mensuration officielle du canton de Genève, l'IGN (Institut géographique national) et Swisstopo, le Projet d'agglomération réalise une carte touristique au 1:50'000ème en trois langues : français, anglais et allemand, présentant l'agglomération franco-valdo-genevoise. Vous pourrez vous procurer cette carte début 2009 dans tous les points de vente IGN (librairies, magasins spécialisés, boutique www.ign.fr).

Projet d'agglomération
franco-valdo-genevois



CRFG
comité régional franco-genevois

Rhône-Alpes



La Lettre d'information du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
Parution trimestrielle

Directrice de rédaction : Marie Caruso Comité de rédaction : Ingrid Carini, Pascale Roulet Mariani, Yves Bellégo, Bernard Leutenegger, équipe du Projet d'agglomération Crédits photos : Jean-Paul Levet, Metron Conception/réalisation : Vitamine Impression : Kalistene Tirage : 8'000 exemplaires

Dépôt légal à parution et ISSN en cours

Coordonnées : Clos Babuty, 27 rue Jean Jaurès, F-74100 Ambilly
email : infos@projet-agglo.org www.projet-agglo.org

LE POINT...

sur le Projet d'agglomération

La construction d'une agglomération transfrontalière

L'agglomération franco-valdo-genevoise possède les atouts d'une métropole internationale dynamique et attractive. Pour offrir à la population une qualité de vie et un développement territorial équitable, les partenaires français, vaudois et genevois ont élaboré un projet pour l'agglomération transfrontalière : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. L'agglomération compte aujourd'hui près de 800'000 habitants. Avec un rythme de croissance annuelle supérieure à 1%*, elle devrait approcher le million dans moins de 30 ans et offrir 500'000 emplois. Le partenariat franco-valdo-genevois prépare aujourd'hui les conditions-cadres pour aménager l'agglomération selon les principes du développement durable. De nombreux défis sont à relever :

- ▶ Répondre aux enjeux de mobilité
- ▶ Construire des logements équitablement répartis de part et d'autre de la frontière
- ▶ Promouvoir un développement économique et social, équitable et durable
- ▶ Améliorer les conditions environnementales
- ▶ Préserver et faire évoluer le paysage
- ▶ Développer des services transfrontaliers à la population
- ▶ Garantir un cadre de vie attractif

Après trois années de travail et de concertation, soutenu par une forte mobilisation des élus, des représentants de la société civile et des techniciens, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont signé le 5 décembre 2007 une Charte d'engagement. Concrètement, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois définit les grands principes d'organisation de son territoire à l'horizon 2030. Il intègre deux dimensions :

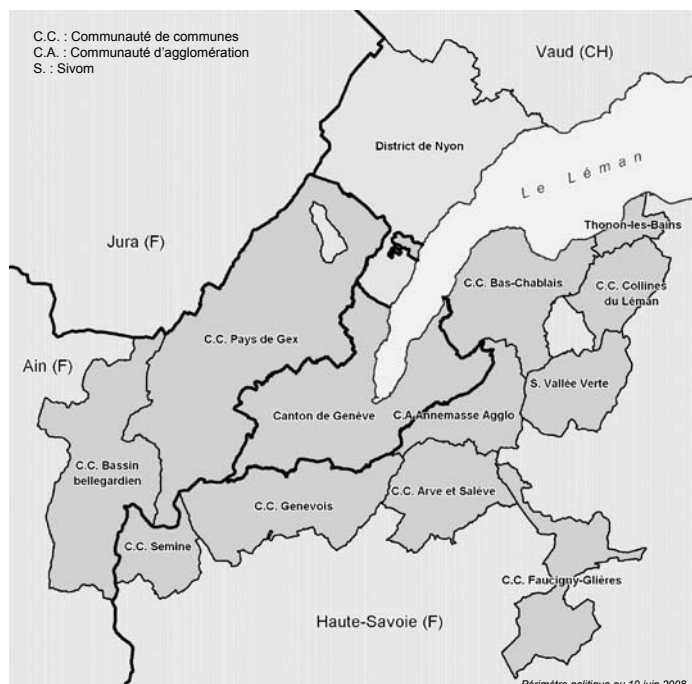
- ▶ **Une dimension spatiale pour l'organisation du territoire :** grandes infrastructures de transports, espaces prioritaires et stratégiques de développement de l'urbanisation (logements, activités économiques), espaces à préserver.
- ▶ **Une dimension de services à la population** au travers de thèmes qui touchent de près la vie de chacun : la mobilité, le logement, l'économie, la formation, le social, la santé, la culture, l'agriculture et l'environnement. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes et rapides aux préoccupations qui trouveront une réponse à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

En 2008, les partenaires du Projet entament une nouvelle étape : la mise en œuvre, avec d'une part le lancement d'études à l'échelle locale et d'autre part des actions en matière de politiques de services.

Les études sur les axes de développement de l'agglomération appelés Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) se concrétisent. Elles proposeront les grandes lignes de l'organisation future de l'agglomération et serviront de base à l'orientation ou à la révision des principaux outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire nécessaires à chaque collectivité.

Les politiques de services concernent plusieurs domaines. Ainsi, en matière de logement, les efforts portent sur l'identification des leviers facilitant la production de logements durables et sur les aspirations résidentielles des habitants. En matière d'économie, une Politique des pôles de développement économique (PPDE) est en cours d'élaboration pour favoriser l'implantation judicieuse d'activités économiques sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les thématiques de la formation, la santé, la culture, l'agriculture, l'environnement et du social sont traitées au sein du Comité régional franco-genevois (CRFG).

L'agglomération aujourd'hui en projet



- 2 pays : la France et la Suisse
- 2 cantons : le canton de Genève et le canton de Vaud (district de Nyon)
- 2 départements : l'Ain et la Haute-Savoie
- 1 Région : la Région Rhône-Alpes
- 2'000 km²
- 210 communes
- 820'000 habitants
- 400'000 emplois

A quoi ressemblera l'agglomération transfrontalière en 2030 ?

Construire une agglomération transfrontalière prend du temps. 2030 peut paraître lointain. C'est une génération, terme auquel les enfants d'aujourd'hui entreront dans la vie active, rechercheront leur premier emploi, leur premier logement. Le processus enclenché par le partenariat franco-valdo-genevois aura permis de développer cette agglomération transfrontalière de manière équilibrée, dynamique et solidaire. C'est maintenant qu'il faut commencer à construire l'agglomération durable de demain et c'est de la responsabilité de chacun d'avancer dans cette direction.

* Projection démographique transfrontalière 2005-2030, Observatoire statistique transfrontalier

Pour en savoir plus ...

Les partenaires du Projet côté français

- ARC (Association régionale de Coopération du Genevois)
- Région Rhône-Alpes
- Conseil général de l'Ain
- Conseil général de Haute-Savoie
- Préfectures de la Région Rhône-Alpes, de l'Ain et de Haute-Savoie

Les partenaires du Projet côté suisse

- Canton de Genève
- Ville de Genève
- ACG (Association des communes genevoises)
- Canton de Vaud
- Région de Nyon
- Ville de Nyon

Qu'est ce que le CRFG ?

En 1973, un Accord franco-suisse crée la commission mixte consultative « pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie ». Il la dote d'un organe exécutif, le Comité régional franco-genevois (CRFG), où sont représentés la République française, les départements de l'Ain et de Haute-Savoie, le canton de Genève et depuis 2004 la Région Rhône-Alpes. Fin 2006, la démarche du Projet d'agglomération se concrétisant, le CRFG intègre les intercommunalités françaises de l'ARC et le canton de Vaud (pour le District de Nyon). Une commission ad'hoc, inscrite dans le cadre du CRFG, assure le pilotage du Projet d'agglomération.

► Pour plus d'information : www.crfginfo.org

(Suite de la page précédente)

La volonté politique partagée est de mettre en cohérence le développement des territoires franco-valdo-genevois, imaginé jusqu'alors séparément par chacun. Pour favoriser le maintien de la qualité du cadre de vie et éviter le gaspillage d'un espace devenu précieux, la stratégie retenue est d'encourager un développement urbain de haute qualité autour des infrastructures de transports publics existantes ou à venir : le réseau RER, que la liaison CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) permettra de déployer sur toute l'agglomération, le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex), le TCMC (tram Cornavin-Meyrin-Cern), ou encore les futurs trams allant jusqu'à Annemasse et St Julien-en-Genevois.

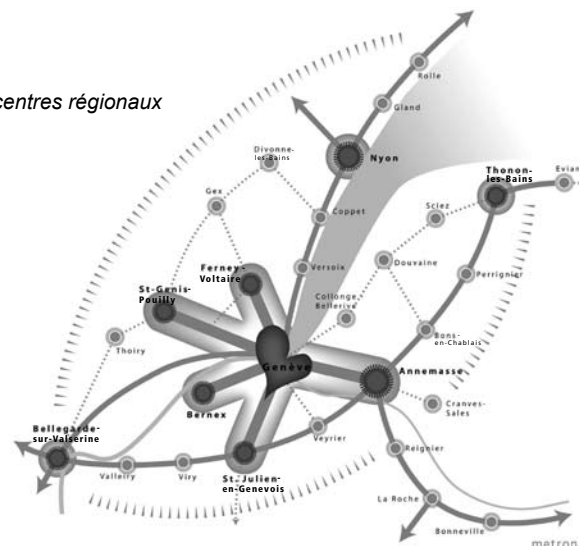
L'affirmation de centres régionaux

Pour rééquilibrer l'agglomération, plusieurs centres régionaux sont identifiés. Certains existent déjà tels que Nyon, Annemasse et Thonon-les-Bains, d'autres sont à développer comme Bernex, Ferney-Voltaire, St Genis-Pouilly, St Julien-en-Genevois et Bellegarde-sur-Valserine.

Ces centres régionaux seront des pôles de plus de 15 à 20'000 habitants. Ils disposeront alors d'une taille critique suffisante pour permettre un haut niveau de services à la population, assurer le développement de transports publics très performants et attractifs, offrant une alternative valable à la voiture et garantissant un cadre de vie de qualité (quartiers mixtes de qualité, de moyenne à forte densité : équivalent à 60 logements à l'hectare au minimum).

La qualité des espaces publics, véritable lieux de rencontre, l'intégration de la nature en ville, la qualité urbaine et architecturale seront placées au cœur de la requalification de ces centres.

Les centres régionaux



Zoom sur...

... Nyon, Annemasse et Thonon-les-Bains

Ces centres sont déjà caractérisés par leur rayonnement et par une attractivité significative. Les projets entrepris ne demandent qu'à être concrétisés : projets urbains de densification, développement des transports publics, amélioration des espaces publics, etc.

... Ferney-Voltaire, St Genis-Pouilly et St Julien-en-Genevois

Aujourd'hui ces pôles n'ont pas la masse critique suffisante pour jouer le rôle de centres régionaux dans l'agglomération et accueillir population et emplois. Leur centre et les quartiers existants doivent être valorisés, de nouveaux quartiers développés en s'appuyant sur les infrastructures des transports publics (trams) aujourd'hui en phase d'études.

... Bernex

Bernex est appelé à se développer avec l'arrivée du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex). Ce centre régional deviendra un pôle d'emplois et d'habitat important, avec des conséquences majeures pour l'offre en commerces et services à la population.

... Bellegarde-sur-Valserine

Ce pôle, qui offre une densité et un niveau de services et d'emplois déjà importants se profile comme un centre régional d'avenir avec sa future gare TGV et les projets de renouvellement urbain engagés par les autorités locales.

... Bonneville

Ce pôle est amené à se développer. Il assurera l'articulation entre la Vallée de l'Arve et le bassin franco-valdo-genevois.

L'agglomération de 2030 se traduit par trois concepts porteurs d'actions concrètes :

- **Une agglomération compacte**, dense et de qualité, capable de répartir le développement sans disperser l'urbanisation et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales.
- **Une agglomération multipolaire**, qui rééquilibre la répartition de l'habitat et des emplois au sein de l'agglomération tout en valorisant les atouts spécifiques des sites locaux.
- **Une agglomération verte**, qui préserve les paysages, une agriculture dynamique et les zones naturelles et qui assure une forte présence de la nature en ville.